

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le JEUDI 30 JUIN 2016 à 18 h 30, sous la présidence de **Madame Josette FARFAL, Maire.**

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, DE GEITERE, LE NEINDRE et MESTUROUX
Messieurs VIDAL, CODET, MARCON, LARTIGUE, TAVET et TABARD

- Etais absent excusé :

Monsieur Michel ROUBERTOU, procuration donnée à Monsieur André VIDAL

- Date de la convocation : 22 juin 2016

- Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François TAVET

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour par l'ajout d'un point dans la rubrique affaires financières à savoir : Changement du copieur de la Mairie

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

- ORDRE DU JOUR :

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2016

2-AFFAIRES FINANCIERES

- **Changement copieur de la Mairie**
- Tarifs communaux
 - Consommation eau et assainissement
 - Cantine et garderie
- Ouverture ligne de trésorerie
- Décisions modificatives n°1-budget communal
- Revalorisation loyer logement groupe scolaire

3-AFFAIRES GENERALES

- Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) : modification des statuts
- Approbation convention d'utilisation local «Les Pradeaux»

4- QUESTIONS DIVERSES

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08 avril 2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 08 avril 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Changement du copieur de la Mairie** : Il est proposé à l'assemblée de changer le copieur de la Mairie. Ce matériel a été acheté en 2010 et le contrat de maintenance arrive à échéance fin septembre 2016.

La Société Desk, fournisseur actuel, a fait une proposition de location d'un copieur suivant les modalités suivantes :

- Contrat de location et maintenance sur 5 ans
- Montant de la location trimestrielle : 280.00 € HT
- Montant de la maintenance :
 - page noir/blanc 0.0048 € HT
 - page couleur 0.048 € HT
- Pas d'indexation pendant les 5 ans de contrat
- Numérisation gratuite
- Page A3 = A4
- Engagement par écrit de remplacer le matériel dans trois ans

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de procéder au changement du copieur de la Mairie conformément aux modalités citées ci-dessus.

Les dossiers présentés ci-dessous ont été examinés par les membres de la Commission des Finances réunis le 16 juin 2016.

☞ **Tarifs communaux : Consommation eau et assainissement - Cantine et garderie**

1-Cantine-garderie : les membres de la commission propose de maintenir les tarifs suivants :

LIBELLES	TARIFS
Cantine scolaire enfants	2,10
Cantine scolaire adultes	4,80
Garderie périscolaire matin	0,60
Garderie périscolaire soir	0,60

Tarifs applicables du 1^{er} septembre 2016 au 31 juillet 2017

2-consommation eau/assainissement : les membres de la commission propose une hausse de 2 %

LIBELLES	TARIFS
EAU M3	1,10
ASSAINISSEMENT M3	1,52

Tarifs applicables du 01 octobre 2016 au 30 septembre 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les propositions de la Commission des Finances.

➤ **Ouverture d'une ligne de trésorerie** : Le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents autorise Madame Le Maire à contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 60 000.00 € auprès du Crédit Agricole Centre France.

Cet engagement permettra de sécuriser les règlements à venir dans l'attente de versement de subventions.

➤ **DECISIONS MODIFICATIVES n°1-Budget Communal** : Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative proposée ci-dessous :

Chapitres	DM n°1
011-charges à caractère général	-4 000,00
012-Charges de personnel	3 000,00
66-Charges financières	1 000,00
total	0,00

Cette décision modificative est nécessaire pour permettre d'intégrer les frais afférents à l'ouverture de la ligne de trésorerie et les frais concernant le remplacement d'un agent.

➤ **REVALORISATION LOYER-logement groupe scolaire** : Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de revaloriser le loyer du logement situé au-dessus du groupe scolaire et d'appliquer le taux plafond soit 0.06 % à compter du 01 juin 2016.

3-AFFAIRES GENERALES

➤ **Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) : modification des statuts** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés accepte les modifications des statuts présentées ci-dessous

- **Retrait de 5 Communautés de Commune**

- Lubersac Avezère
- Canton de Mercoeur
- Canton de Saint Privat
- Canton de Beynat
- Sud Corrèzien

- **Retrait de la compétence optionnelle communications électroniques et ajout aux statuts d'un article rédigé sur le fondement des dispositions des articles L2224-35 et L2224-36 du CGCT**

➤ **Approbation convention d'utilisation local «Les Pradeaux** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte les termes de la convention avec l'Amicale des Chasseurs Le Chastang pour la mise à disposition à titre gratuit du local situé au lieu-dit « Les Pradeaux ».

4-QUESTIONS DIVERSES

➤ **Activités périscolaires** : Tulle Agglo a transmis son programme d'activités périscolaires pour la période de septembre et octobre 2016. La Commune s'est positionnée sur le thème «A la recherche des Arbres fruitiers de la Commune ». L'atelier POTERIE sera également reconduit.

Dans le cadre de la semaine du goût du 10 au 14 octobre 2016, en lien avec TULLE AGGLO et la Chambre d'Agriculture, un repas sera préparé à partir des produits du terroir.

➤ **Délégation du Conseil Municipal au Maire :** Madame Le Maire a encaissé un chèque de 1080.00 € correspondant au remboursement des frais d'honoraires de Maître DIAS liés à l'affaire FEIX.

➤ **Affaire LE CHASTANG/FEIX :** L'Audience s'est tenue le 02 juin 2016 à LIMOGES. Le jugement sera rendu le 15 septembre 2016.

➤ **Transfert de compétences Tulle Agglo :** Madame Le Maire présente à l'assemblée les échéances à venir concernant le transfert des compétences en matière d'assainissement collectif et d'eau potable. Pour mener à bien ces transferts un audit technique et financier va être lancé.

➤ **Projet d'extension de périmètre :** une réunion du Conseil Municipal est prévue le Mercredi 13 juillet 2016 à 18 h 30 pour débattre de ce sujet

➤ **Jury d'assise :** Aucun électeur de la commune n'a été désigné pour être inscrit sur la liste préparatoire du jury d'assises de la Corrèze pour l'année 2017.

➤ **Point sur les travaux :** La Commission des Travaux s'est réunie le 10 juin 2016 et s'est positionnée sur certains travaux :

✓ **Réfection de la cage d'escalier de la Mairie :** Suite aux travaux de la Salle sous la Mairie, il a été évoqué avec les membres de la Commission la nécessité de supprimer toutes les moquettes murales :

- 2016 : cage d'escalier ;
- 2017 : salle du Conseil et salle sous la mairie.

Monsieur D.SOULETIE, artisan de la Commune, a été sollicité et a établi un devis de 4 848.12 € TTC pour remplacer les moquettes de la cage d'escalier et du couloir de la Mairie.

✓ **Local situé au Pradeaux :** Lors du précédent Conseil Municipal, il avait été communiqué une demande de l'Amicale des Chasseurs qui souhaitait qu'un crépi soit apposé sur les murs pour éviter l'humidité à l'intérieur de ce bâtiment. La Commission a retenu l'offre de L'entreprise RIBAT pour un montant de 2 773.40 € HT

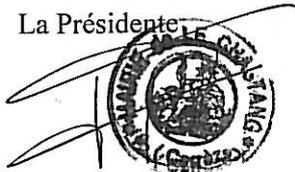
✓ **Salle des Fêtes :** Un devis de 850.00 € HT établi par l'entreprise DUMOND ayant pour objet de procéder au traitement antimousse de la toiture, versant nord, a été retenu par la Commission

✓ **Eglise :** l'entreprise RIBAT a été contactée en vue d'apporter un avis technique pour remplacer le crépi par des joints.

✓ **Route des Fraux :** une reprise de cette voirie est prévue première quinzaine de juillet .

Séance levée à 19 h 50

La Présidente



Josette FARFAL

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François TAVET', written over a horizontal line.

Jean-François TAVET